

Loi anti-inflation

Pour nous convaincre encore s'il en était besoin que ce bill n'est pas juste, les sociétés bénéficieront d'exemptions pour les frais imprévus qu'elles auront. Qu'est-ce que cela signifie, et comment définit-on ces frais? Nous ne le saurons pas tant que nous n'aurons pas pris connaissance du règlement d'exécution. Il y aura une exception pour gains exceptionnels de productivité. Qu'entend-on là encore par cette expression? Nous ne le saurons que lorsque le règlement sera soumis à la Chambre.

Ceci m'amène à un autre aspect contestable du bill: l'immense pouvoir que nous allons accorder à la Commission, au directeur, au président et au vice-président d'établir des règlements, de les interpréter, de juger divers cas, qu'il s'agisse de traitements ou salaires ou de quoi que ce soit qui relève du domaine général de la Commission de lutte contre l'inflation.

Je ne suis ici que depuis sept ans et, à l'exception de la loi sur les mesures de guerre, je n'ai jamais vu conférer des pouvoirs si importants à un organisme ou à une commission sans que le Parlement ait directement un mot à dire. Il me semble que les députés devraient exiger de voir les règlements avant d'accepter d'adopter ce bill. Le parti conservateur commence à en parler, mais en même temps il est prêt à accepter le bill si son application est limitée à 18 mois. Si le bill est si mauvais, comment diable peuvent-ils même l'accepter pour 18 mois?

Cet amendement n'est qu'un des stratagèmes qu'utilise le parti conservateur pour se trouver une excuse de s'opposer au genre de mesure que nous étudions aujourd'hui. Pour cette raison et d'autres, je ne puis accepter l'amendement dont nous sommes saisis, et j'exhorte les députés à voter contre les amendements qui ont été présentés par le parti conservateur.

Comme nous l'avons dit, nous n'avons cessé de nous opposer à ce bill depuis le début parce que nous ne l'estimons pas juste. Selon nous, il vise à réglementer les salaires. Or, c'est facile. Les salaires des travailleurs sont au grand jour ou il s'agit de forfaits, et ils peuvent être réglementés très efficacement. Toutefois, pour ce qui est des prix, nous avons dit maintes fois qu'il y a tellement d'échappatoires possibles que nous ne croyons pas que le gouvernement va chercher sérieusement à réglementer les prix.

En fait, je crois que l'autre jour le vice-président de la Commission de lutte contre l'inflation, Beryl Plumtre, de même que certains autres membres de la Commission, ont dit que le gouvernement ne devrait pas se montrer trop dur pour ce qui est du contrôle des profits et des prix. Après tout, M^{me} Plumtre et M. Pepin sont tous les deux partisans du prétendu régime des barons d'entreprises. Ils estiment nécessaires les profits et la concurrence dans notre économie pour qu'elle se porte bien. Si ce sont des gens ainsi prédisposés qui rédigent les règlements, les interprètent et les appliquent, je suis certain qu'ils ne vont pas les appliquer d'une façon qui va vraiment limiter les profits que réaliseront les sociétés au moyen de leurs mécanismes de prix. C'est le genre de milieu dont ces gens sont issus.

● (1800)

M. Pepin a démissionné de sept conseils d'administration pour occuper son poste. Il entre en fonction avec des états de service où prédominent nettement les intérêts du secteur privé et des grosses sociétés. Cela le regarde, et je ne me plains pas de M. Pepin. Ce que je dis, c'est qu'il va pencher d'un seul côté lorsqu'à la Commission, il prendra des décisions en matière de profits et de prix, et lorsqu'il

prendra des décisions qui concernent les salaires des travailleurs.

Une autre raison qui nous pousse à voter contre cet amendement, c'est qu'on n'y parle pas des honoraires des professions libérales, alors qu'on impose des contraintes aux travailleurs. La seule façon d'intervenir sérieusement dans le cas des familles des professions libérales, c'est de s'en occuper à l'échelon national. Imposons à 100 p. 100 les augmentations qui dépassent le chiffre de \$2,400. C'est la seule façon de procéder mais, à ma connaissance, le gouvernement a rejeté cette formule préconisée par beaucoup de monde, et en particulier par plusieurs gouvernements provinciaux.

Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a également fait valoir que le gouvernement ne touchera pas au prix de l'énergie à la tête du puits. Il me semble que si l'on veut contrôler le prix du gaz et du pétrole, c'est à ce niveau qu'il faut agir. Si le prix augmente à la sortie du puits, l'augmentation va se répercuter jusqu'au niveau du détail. Tous devront payer plus cher l'essence qu'ils achètent pour leur voiture ou pour leur tracteur agricole.

Mon parti affirme depuis longtemps que le gaz et le pétrole devraient être nationalisés et exploités par une entreprise publique. Le ministre connaît sûrement les résultats publiés, il y a quelques jours, du dernier sondage effectué au Canada. Ils révèlent que 51 p. 100 de la population désirent que le gaz et le pétrole soient nationalisés. Leur exploitation devrait être assurée sous le même régime que la potasse en Saskatchewan, c'est-à-dire comme une ressource naturelle publique, dont les profits doivent revenir au peuple et non aux sociétés multinationales. C'est ce que nous disons depuis longtemps. Si ce secteur était exploité par une entreprise publique, il serait possible de stabiliser les prix. Les ressources pourraient être exploitées dans l'intérêt du Canada ou conservées au profit de tous les Canadiens.

Si le prix du pétrole à la tête du puits augmente, rien ne garantit que les bénéfices supplémentaires réalisés grâce à cette augmentation seront utilisés pour la prospection et l'exploitation au Canada. Si le gouvernement ne veut pas nationaliser l'industrie pétrolière, il devrait certainement garantir que tout bénéfice réalisé grâce à la hausse du prix du pétrole sera utilisé pour la prospection et l'exploitation. Toute hausse du prix du pétrole est inflationniste et devrait être réglementée par la Commission de lutte contre l'inflation.

J'ai sous les yeux des chiffres publiés par Statistique Canada qui prouvent que même si les sociétés gazières et pétrolières réalisent davantage de bénéfices, elles n'affectent pas nécessairement plus d'argent à la prospection. En 1972, par exemple, les bénéfices d'écritures des sociétés pétrolières du Canada s'élevaient à 393 millions de dollars et, cette année-là, ces sociétés ont dépensé 512 millions de dollars à prospecter pour chercher du gaz et du pétrole au Canada. En 1975, les bénéfices des sociétés pétrolières sont passés à 845 millions et les sociétés ont affecté 577 millions de dollars à la prospection. Même si leurs bénéfices ont plus que doublé, elles ont dépensé à peine plus que l'année précédente pour la prospection. Il n'y a aucun rapport direct entre l'argent affecté à la prospection et à l'exploitation et les recettes brutes des sociétés. J'exhorte le gouvernement à réglementer le prix du pétrole à la tête du puits.